

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 936

Rubrik: Dossier de l'édito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quatre propositions

(ag) 1. **Le lobbysme rappelé à la décence.** – La représentation parlementaire d'intérêts privés, économiques, est une tare de la démocratie suisse. Les exemples sont innombrables et constants, et nullement une exclusivité zurichoise: meuniers, fabricants de cigarettes, pétroliers, etc, ont au Parlement leurs porte-parole officiels. Non seulement ceux-ci sont connus comme mandataires d'une organisation professionnelle, mais ils interviennent publiquement, et surtout en commission, lorsque les intérêts de leurs mandants sont en jeu. La tolérance de telles pratiques est un laxisme déplorable. La commission militaire, qui doit ratifier de gros crédits, connaît des parlementaires, administrateurs de sociétés bénéficiant du

crédit proposé et qui ne s'abstiennent même pas au vote!

Des règles simples, telles que les énonçait Wolf Linder (DP 934), devraient être imposées par la loi ou l'usage:

— publication des conseils d'administration auxquels appartient tout candidat à l'élection;

— interdiction d'accepter de nouveaux conseils en cours de législature;

— interdiction de participer à des commissions où les intérêts d'entreprises ou d'associations que l'on représente sont en jeu.

De telles règles ne modifieraient pas fondamentalement le poids des lobbies. Mais ce serait des règles de décence.

2. **Limitation du secret bancaire opposé aux investigations de lutte contre la drogue.** – La répression du blanchiment d'argent sale sera d'une application véritablement difficile. Une mesure simple serait efficace: la levée du secret bancaire, non pas seulement lors d'affaires criminelles où, des inculpations étant lancées, l'entraide judiciaire est requise, mais déjà au niveau des investigations policières. Pour éviter que, sous le couvert de lutte antidrogue, des Etats cherchent à obtenir des renseignements qui les intéressent pour d'autres motifs, les demandes pourraient être transmises à un magistrat qui apprécierait leur bien-fondé et l'intérêt des réponses à fournir. Seule la levée préalable du secret permettrait le démantèlement des réseaux. Il suffit d'une modification simple de la loi.

3. **Surveillance des sociétés de change, de gestion d'argent.** – Alors que les banques sont soumises à des surveillances strictes, toutes sortes de manipulateurs d'argent peuvent exercer sans patente, sans contrôle de leurs commerce. Leurs activités de change, de gestion, devraient être soumises à autorisation et à surveillance.

4. **L'autorité de plainte interne.** – Le magistrat politique veille à ce que l'administration n'abuse pas de ses pouvoirs. Mais l'administration peut, elle aussi, être témoin et exécutant d'un abus de pouvoir du politique. Faute d'un re-

cours hiérarchique, la «fuite» organisée devient le seul moyen de faire connaître la vérité. Si Hafner n'avait pas pris tous les risques et donné sa démission, jamais l'affaire des caisses noires n'aurait éclaté.

Devrait être instituée une autorité (ancien juge, ancien magistrat), habilitée à recevoir des plaintes d'abus de pouvoir dont les fonctionnaires seraient témoin. Cette autorité aurait la compétence d'instruire la plainte, de protéger le plaignant si nécessaire et de proposer des sanctions ou des correctifs. ■

NOTE DE LECTURE

L'Histoire du Pérou

(jd) Dette énorme, situation économique catastrophique, grèves, inflation galopante, exode rural vers la capitale, niveau de vie en baisse depuis une quinzaine d'années, une guerre intérieure qui a fait plus de 12'000 morts depuis 1980 et des dégâts matériels équivalant au tiers de la dette, le Pérou est un pays en voie de désagrégation; ses élites n'ont d'yeux que pour les Etats-Unis, font montre d'une mentalité de rentiers peu intéressés au développement du pays et méprisant la population indienne.

Dans son récent ouvrage *Des Incas au Sentier lumineux. L'histoire violente du Pérou**, Claude Auroi, professeur à l'Institut universitaire d'études du développement à Genève, tente de situer cet état de virtuelle auto-destruction dans une perspective historique: chaos social et culturel provoqué par la colonisation espagnole, étouffement économique par l'Angleterre puis par les Etats-Unis qui prennent le relais depuis l'indépendance du pays. L'intérêt du livre tient dans la démarche qui ne relève pas seulement de l'histoire événementielle, chronologique, mais qui prend en compte la géographie, l'économie, les antagonismes sociaux et ethniques. Face à cette société bloquée, à cette mentalité coloniale et au manque d'ambition et d'énergie de l'étoile créole, l'auteur voit un espoir d'avenir dans le potentiel de dynamisme du monde indien dont il aperçoit les premiers signes du réveil. ■

*Genève, 1988, Georg Editeur

L'ère du soupçon

● suite de la première page.

exécuté les ordres d'achat d'un client (ce à quoi elle vient d'opposer un démenti), c'est qu'elle s'est notoirement acquis une clientèle française, dès avant-guerre, en dépit du contrôle des changes, qui était franchissable. Ce n'est donc pas un hasard si la presse qui suit l'affaire Pechiney cite la Socco à Genève et la BCV à Lausanne.

Ainsi *Libération* pouvait écrire: «Tous les coups mènent en Suisse.» Le vrai problème est la dégradation de l'image de la Suisse. Elle ne sera pas redressée par le remplacement d'une femme issue de la Goldküste par un fabricant de stumps, propriétaire d'un bouvier bernois.

La reconquête d'une image de correction implique des réformes politiques, au-delà de l'épuration décidée après enquête.

Pour ne pas parler dans le vide, DP avance quatre propositions (voir ci-dessus). La maturité politique, dans le débat de l'affaire Kopp, ne se mesurera pas à la surenchère dans la dénonciation, mais dans la capacité de proposition.

AG